

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Tanguy Veys (VB) au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « l'indemnité forfaitaire illégale de 9.900 euros que le médiateur de la SNCB, M. Guido Herman, reçoit chaque année de la SNCB-Holding » (n° 078)
(développées en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 29 janvier 2013)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 078/001)

- une motion de recommandation par Tanguy Veys (VB)
- une motion pure et simple par Linda Musin (PS) et Jef Van den Bergh (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 73 voix contre 51

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Tanguy Veys (VB) au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « les problèmes incessants avec le Fyra » (n° 080)
(développées en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 29 janvier 2013)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 080/001)

- une motion de recommandation par Tanguy Veys (VB)
- une motion pure et simple par Linda Musin (PS), Sabien Lahaye-Battheu (Open Vld) et Jef Van den Bergh (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 74 voix contre 51